

Ville de Saint-Chamond

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2023

À 18H30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/10/2023 ; que la liste des délibérations ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

-----0000000-----

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/10/2023

Dossier	Identité du dossier	Nature du vote	Classification	Décision
	<p>Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 - Approbation</p> <p>Mme Nathalie ROBERT, Mme Isabelle SURPLY,</p> <p>M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER</p>	<p>Pour : 33</p> <p>Contre : 2</p> <p>Abstentions: 4</p>		<i>Majorité</i>
DL20230142	<p>Installation d'une conseillère municipale</p> <ul style="list-style-type: none"> Madame Juliette BOULLIAT, issue de la liste « Ensemble pour Saint-Chamond ». 			<i>Prend Acte</i>
DL20230143	<p>Détermination du nombre des adjoints</p> <p>Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT</p>	<p>Pour : 33</p> <p>Contre : 6</p>	<p>5.2 - <i>Fonctionnement des assemblées</i></p>	<i>Majorité</i>
DL20230144	<p>Administration générale - Délégation d'attributions consentie au maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT</p>	<p>Pour : 33</p> <p>Abstentions: 6</p>	<p>5.4 - <i>Delegation de fonctions</i></p>	<i>Unanimité</i>

Dossier	Identité du dossier	Nature du vote	Classification	Décision
DL20230145	<p>Syndicat Intercommunal du Pays du Gier - Représentation de la commune - Désignation des délégués</p> <p>A l'issue du vote à main levée, avec 33 voix pour et 6 abstentions (Mme Christiane MARQUET- MASSARDIER, M Romain PIPIER, M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT), sont donc élus en tant que représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier :</p> <p>Titulaires : M. Axel DUGUA et M. Régis CADEGROS</p> <p>Suppléants : Mme Béatrice COFFY et M. Bruno CHANGEAT.</p>	Pour : 39	5.3 - Designation de representants	Unanimité
DL20230146	<p>Création d'emplois de collaborateurs de cabinet et détermination du plafond des crédits affectés à ces emplois.</p> <p>Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT</p>	Pour : 33 Abstentions: 6	4.2 - Personnel contractuel	Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance publique est levée à vingt heures cinquante minutes (20h50).

Certifié,

Saint-Chamond, le 24 octobre 2023.



Le maire,

Axel DUGUA

3/3